

RÈGLEMENT ECOLE DE VELO 2020

Catégorie 5 – 6 ans : Moustiques

Course : 400 m neutralisés et 100 m de course

Braquet : 5m 60

Cyclo-cross : 6 minutes maximum

Sprint individuel : 60 mètres

Catégorie 7 – 8 ans : Poussins

Course : 2 kms neutralisés et 500 m de course

Braquet : 5 m 60

Cyclo-cross : 8 minutes maximum

Sprint individuel : 60 mètres

Eviter de poser les pieds à terre, pour ne pas être pénalisés au passage en Pupilles.

Catégorie 9 – 10 ans : Pupilles

Course : Départ neutralisé Benjamins/Pupilles puis courses séparées en décalé.

Distance maxi 5 kms pour les Pupilles

Braquet : 5 m 60

Cyclo-cross : 10 minutes maximum

Sprint individuel : 80 mètres

Catégorie 11 – 12 ans : Benjamins

Course : Départ neutralisé Benjamins/Pupilles puis courses séparées en décalé.

Distance maxi 10 kms pour les Benjamins

Braquet : 6.40 m

Cyclo-cross : 15 minutes maximum

Sprint individuel : 80 mètres

- JEUX : La plaquette des jeux 2020 est sur le site FSGT71.
- BRAQUETS

Regroupement des enfants lors des contrôles. Les contrôles pourront être réalisés au départ de chaque manifestation. Interdiction de bloquer les braquets. Prévention et information lors des deux premières organisations, mise aux normes pour les participations suivantes. En cas de non conformité, départ refusé.

- **RESULTATS** : Les résultats des manifestations sont mis sur le site FSGT71 dans les 24 à 48 heures .

Pour toutes les catégories :

- Changement de vélo interdit entre le cyclo-cross ou les jeux ou la course, sauf incident mécanique.
- Si un enfant se présente blessé ou convalescent avant l'épreuve, sa participation se fera sous la responsabilité des parents, et après présentation d'un certificat médical.
- Les coureurs des autres catégories sont interdits sur le circuit pendant l'évolution des Ecoles de vélos, sous peine de sanction.
- Les Clubs organisateurs sont invités à annoncer l'horaire des Ecoles de vélos sur le document de présentation de la course.
- Les enfants des Ecoles de vélo ne seront admis à courir qu'une seule fois par week-end. Les périodes seront arrêtées au début de saison. Dans le cas d'un jour férié accolé à un dimanche, ils ne pourront courir qu'une seule fois durant ces deux jours consécutifs. (article 8 du règlement fédéral).
- Les cheveux longs doivent être attachés sous le casque.
- En cas de victoire pour les écoles de vélo, pas de mains levées.
- En dehors de chaque évolution la responsabilité des enfants incombe aux parents

- Récompenses après les évolutions sans attendre la remise finale (à l'initiative des clubs organisateurs)

Afin de faire connaître et promouvoir l'activité, seuls les jeux peuvent être ouverts aux enfants « non licenciés »; Le club devra obligatoirement avoir l'option IA dans l'assurance.

Le Nom et Prénom de l'enfant participant devront être communiqués à la responsable EV de la Commission

Une seule participation dans l'année sera autorisée